

attention : les arnaqueurs existent !

Écrit par francky
Mercredi, 07 Avril 2004 23:17 -

je me permet de vous raconter mon histoire, ceci afin d'éviter qu'une pareille mésaventure ne se reproduise, en particulier aux jeunes techniciens :

en Novembre 2002, je postule pour un poste de technicien chez un distributeur Canon des Yvelines,
bon salaire, contrat à 35 heures, sur le papier tout est génial.

dès ma prise de poste, on me fait tout de suite comprendre que la société est une petite structure et qu'il faudra bosser au moins 39/40 heures par semaine (heures sup non payées et non récupérables, bien entendu !)

étant en période d'essai et ayant démissionné d'un poste en CDI, je me vois donc obligé d'accepter ces conditions.

6 mois plus tard, la charge de travail augmente toujours et je suis désormais à 45 heures / semaine (toujours payées 35 !)

ayant toujours fait un boulot irréprochable, je demande donc un réajustement de mon salaire pour compenser ces heures supp :

la réponse du patron est, en résumé : "si t'es pas content la porte est là"

passé cette date, le patron qui gère mes tournées s'amuse à me faire terminer quasiment tous les soirs dans la banlieue nord de Paris alors que j'habite en banlieue sud (2 heures de route pour rentrer, génial)

j'apprend plus tard que ma situation est quasi identique à celle de plusieurs techniciens qui ont démissionnés avant moi.

aujourd'hui, j'ai quitté l'entreprise et j'attaque mon ex-employeur aux prud hommes : ce dernier m'a "oublié" mes 2 dernières notes de frais dans mon solde de tout compte et reste muet à mes recommandés (ce ***** ne sait pas que j'ai photocopié les notes et les justificatifs avant de lui donner !)

Conclusion :

le non respect de la loi et les attitude "limite harcèlement" existent bel et bien, et en particulier dans les petites sociétés sans syndicat.

à tous les techniciens :

attention : les arnaqueurs existent !

Écrit par francky

Mercredi, 07 Avril 2004 23:17 -

- méfiez vous des petites structure : les patrons y font ce qu'ils veulent.

- refusez systématiquement les heures supp non payées, quitte à vous faire virer de votre période d'essai.

mieux vaut rater une période d'essai que de se faire ensuite exploiter pendant des années.